



**COMMUNE DE LA ROQUE EN PROVENCE
COMPTE RENDU DE SÉANCE N° 3
CONSEIL MUNICIPAL**

VENDREDI 10 AVRIL 2026 à 18 H 00

Mai dur que lei dur

Les membres du conseil municipal se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Mr Alexis ARGENTI, le Maire.

Présents : Alexis ARGENTI, Joël BARRIERE, Murielle BALDINI, Lydie LALOT,
Dominique DOUROV
Pouvoirs : Thierry GUILLEMETTE à Murielle BALDINI
Razika RAHAB à Joël BARRIERE
Absents excusés : Razika RAHAB, Thierry GUILLEMETTE

Le quorum étant atteint, la séance du conseil municipal peut se poursuivre.

Monsieur le Maire désigne comme secrétaire de séance Mr Joël BARRIERE

1 – Validation du compte-rendu de séance du 27/03/2026

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal présents de bien vouloir signer le compte-rendu de séance du 27 mars 2026. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2 – Présentation et vote du compte financier unique 2025

Monsieur le maire présente le compte financier de l'année 2025. Selon l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte financier du maire étant débattu, celui-ci quitte la séance sans donner ni recevoir de procuration. Le conseil municipal désigne Mr Joël BARRIERE, adjoint, siégeant comme président.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal votent et approuvent le compte financier unique 2025 à l'unanimité.

3 – Présentation et vote de l'affectation du résultat de fonctionnement

Sous la présidence de monsieur le Maire, l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2025 s'établit ainsi :

Résultat de l'exercice : 30 867,00 euros
Résultats antérieurs reportés : 78 415,99 euros
Résultat à affecter : 109 282,99 euros

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité l'affectation des résultats 2025.

4 – Présentation et vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2026

Dans le cadre du vote du budget primitif 2025, il convient de voter les taux de la taxe foncière bâtie, de la taxe foncière non bâtie et de la taxe d'habitation pour les impôts directs. Après délibération, les membres du conseil municipal décident de reconduire les taux de l'année précédente et votent à l'unanimité :

Taux de la taxe foncière bâtie : 18,50 %
Taux de la taxe foncière non bâtie : 36,45 %
Taux de la taxe d'habitation : 6,13 %

5 – Présentation et vote du budget primitif 2026

Monsieur le Maire expose des documents budgétaires et présente un budget primitif 2026 qui s'équilibre en dépenses et recettes de la manière suivante :

- Dépenses d'investissement :	335 041,62 euros
- Dépenses de fonctionnement :	311 233,01 euros
- Total :	646 274,63 euros
- Recettes d'investissement :	335 041,62 euros
- Recettes de fonctionnement :	311 233,01 euros
- Total :	646 274,63 euros

Compte tenu des éléments présentés et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal adoptent le budget primitif 2026 à l'unanimité.

6 – Présentation et vote des demandes de subventions aux diverses associations

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de donner une participation financière aux associations comme suit :

150 euros à l'association BATUCADA DE L'ESTÉROUN
150 euros à l'association amicale des FORESTIERS SAPEURS
150 euros à l'association SPORTIVE SCOLAIRE de ROQUESTÉRON
150 euros à l'association de chasse communale
150 euros à GENDARMERIE de ROQUESTÉRON
150 euros à l'association ESTÉRON CHALLENGE
100 euros à l'association LESCHRIST Ô DU CŒUR
150 euros à l'association A.L.A.S.K.A
100 euros à l'association UNC (Union Nationale des Combattants)

La séance est levée à 19 H 30.